Taxe d'accise—Loi

Monsieur le Président, pour commencer, celui qui a recommandé au ministre des Finances et au premier ministre de mettre une taxe de 10 p. 100 sur les médicaments, tout ce qui touche la santé des citoyens et des citoyennes, c'est notre brillant vice-premier ministre (M. Nielsen) qui est ministre de la Défense nationale en même temps, et aujourd'hui, on comprend pourquoi il n'a pas de difficulté à avoir des budgets pour changer la couleur des uniformes des soldats, pour dépenser 100 millions de dollars de plus par année pour envoyer 1,000 soldats dépenser leur argent en Europe et attaquer, récupérer 25 millions de dollars sur le dos des citoyens qui seront malades pour réduire le déficit.

Monsieur le Président, si les députés conservateurs veulent savoir d'où provient la source selon laquelle c'est le vice-premier ministre et son groupe de travail qui ont recommandé cette décision de mettre la taxe de 10 p. 100 sur les médicaments, ils n'ont tout simplement qu'à lire le document budgétaire déposé par le ministre des Finances, en français, à la page 84, à l'article 6, «Suppression des exemptions de taxe de vente».

Le député de Richelieu tentait auparavant de dire que mes propos étaient faux. Monsieur le Président, pour démontrer que mes propos sont véridiques, je vais citer le texte du document du ministre des Finances: «L'exemption de taxe de vente dont bénéficient toute une gamme de biens de consommation prendra fin le 1er juillet.»

Cela, c'était comme cadeau de premier anniversaire de la fête des Canadiens, le premier ministre, avec le ministre des Finances avaient décidé de taxer les médicaments.

a (1240)

Avant le milieu des années 1960, la taxe fédérale de vente s'appliquait à la plupart des produits de consommation, des exonérations étaient accordées depuis sur un certain nombre de produits à la lumière des objectifs de politique sociale et . . .

Et je le répète, les gouvernements antérieurs tant libéraux que conservateurs,

... des exonérations étaient accordées depuis sur un certain nombre de produits à la lumière des objectifs de politiques sociale ou fiscale du gouvernement à l'époque. Le gouvernement a étudié un certain nombre . . .

Là on parle du gouvernement actuel, du gouvernement du p'tit gars de Baie-Comeau, monsieur le Président . . .

... de ces exemptions tout comme le groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes ...

... dirigés par notre brillant vice-premier ministre, monsieur le Président . . .

... qui a recommandé l'abrogation de plusieurs d'entre elles. Ces exemptions ont entraîné une érosion appréciable de l'assiette de la taxe fédérale de vente.

La raison qui avait motivé initialement, c'est la raison sociale. L'octroi des exemptions n'existe plus dans bien des cas.

Monsieur le Président, la conséquence, c'est que depuis le 4 septembre quelqu'un qui souffrait du diabète était moins malade qu'avant le 4 septembre. C'est le jugement que le vice-premier ministre avait porté pour recommander au premier ministre de faire une chose, et, lui, est tombé là-dedans. Tout ceux qui souffraient de maladies cardiaques... Les recommandations de notre vice-premier ministre avec l'appui du premier ministre... c'était qu'avant le 4 septembre un cardiaque était plus souffrant qu'après le 4 septembre, mainte-

nant on pouvait imposer une taxe de 10 p. 100 là-dessus. C'était la même chose pour les gens qui souffraient de l'arthrite et de maladies respiratoires.

J'aimerais ici énumérer les chiffres du nombre de personnes atteintes de ces maladies que le gouvernement conservateur, que le premier ministre en tête avec l'appui de tous ses députés conservateurs, était heureux, et encore malheureusement, de voir qu'ils sont heureux que le gouvernement se serve de la maladie des citoyens et des citoyennes pour réduire son déficit alors qu'en réalité il ne réduira pas le déficit. Il a préféré changer la couleur des uniformes, prendre un milliard de dollars de l'argent des contribuables canadiens sur le dos des malades, sur le dos des personnes âgées, sur le dos des mères de familles avec enfants pour sauver une couple de «chums» qui avaient plus de \$60,000 dans un compte de banque.

Au Canada, 2,620,000 personnes souffrent de maladies cardio-vasculaires, monsieur le Président. Chaque jour, ces personnes sont obligées de prendre des médicaments qui sont sans prescription et, pour la gouverne des députés conservateurs, pourquoi est-ce sans prescription? C'est que quelqu'un qui est atteint d'une maladie du cœur n'a pas le temps d'aller voir un médecin pour avoir une prescription. Les gouvernements antérieurs étaient humains, même les gouvernements conservateurs de l'époque, monsieur le Président. M. Clark (Yellowhead) n'aurait jamais, au grand jamais, accepté cela. M. Diefenbaker doit se retourner dans sa tombe de voir le premier ministre conservateur s'attaquer à la maladie des gens pour réduire son déficit ou dépenser de l'argent aussi follement, monsieur le Président.

Au Québec, on compte 730,000 personnes qui souffrent de maladies cardio-vasculaires; on Ontario, 950,000. Les gens souffrant du diabète... pour la bonne compréhension des gens, la personne qui souffre du diabète, il y en a 300,000 au Canada dont 30,000 au Québec, chaque jour, ces personnes-là sont obligées d'utiliser la seringue pour injecter de l'insuline. Monsieur le Président, elles ne le font pas pour le plaisir de le faire, c'est une question de survie. En plus des coûts supplémentaires comparativement à tous les autres citoyens qui ne souffrent pas de cette maladie-là, le gouvernement conservateur, le premier ministre en tête, inhumain, avait décidé d'imposer une taxe de 10 p. 100 sur la seringue et tous les équipements nécessaires à quelqu'un qui souffre du diabète, monsieur le Président.

Les gens qui souffrent . . . monsieur le Président, et je suis persuadé qu'il y en a parmi les députés de la Chambre des communes qui souffrent de différentes maladies, on connaît tous des gens dans notre famille, dans notre milieu, dans notre environnement qui souffrent de l'arthrite, monsieur le Président: 3.2 millions de personnes souffrent de l'arthrite au Canada; 620,000 au Québec; enfants de moins de 15 ans, 30,000 au Canada, 4,000 au Québec. Chez les personnes âgées, 64 ans et plus, 1.1 million dont 300,000 au Québec.

Monsieur le Président, est-il pensable, est-il imaginable que dans les années, avec toute la technologie, avec toutes les dépenses que l'on fait ici, qu'il y ait des être humains qui se réjouissent d'avoir décidé de taxer la maladie des citoyens?